

# Le Cateau



et vous

## Conseil Municipal

### PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU 4 MARS 2022

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Proposition d'achat du Marché Couvert</li><li>- Rapport d'Orientation Budgétaire 2022</li><li>- Maintien ou non de l'éclairage public la nuit</li><li>- Agrandissement du Marché aux Bestiaux</li><li>- Vente des anciens « Bains Douches »</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Contribution à la DECI</li><li>- Questions diverses :<ul style="list-style-type: none"><li>- Soutien à l'Ukraine</li><li>- Dates des prochaines élections</li></ul></li></ul> |
|---|---|

**PRÉSENTS** : André BIHANGOU, Françoise CAMPIN, Fabien CARPENTIER, Sylvie CLERC, Dominique COLEMAN, Matthieu DAVOINE, Olivier DESCAMPS, Guy DRUENNE, Agnès GABET, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Marie-Christine LEUZIERRE, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Pascal PANTEGNIES, Nathalie PINHEIRO, Stéphanie PLATEAUX, Didier PORCHERET, Brigitte REZGUI, Serge SIMÉON, Chloé THEBERT, Dimitri VITASSE.

**REPRÉSENTÉS PAR PROCURATION** : Angélique DEMARBAIX, Annie DORLOT, Philippe ESTEVEZ, Matthias LEHOUCK, Angélique PLAQUIN, Michel RICHARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance avec une minute de silence pour la population Ukrainienne et les victimes de guerre. Il annonce que le seul point positif de ce conflit, est que l'Europe se soit ressoudée. Des décisions municipales seront annoncées en fin de séance du Conseil Municipal.

### ACHAT DU MARCHÉ COUVERT

Le 4 Février 2022, Monsieur le Maire recevait une demande de M. TELLIER souhaitant implanter au Cateau un **commerce de produits frais**, notamment fruits et légumes, crèmerie, fromagerie, ainsi qu'une sélection de produits régionaux.

Il envisage d'ouvrir sa boutique **du lundi au samedi soir inclus**. Après recherches et visites, M. TELLIER souhaite racheter le bâtiment du Marché Couvert. Il propose alors la somme de 315 000 €, montant conforme à l'avis des domaines.

Si le Conseil Municipal accepte cette vente, Damien TELLIER prévoit d'ouvrir son commerce **dès le 2 Mai 2022**, avec la création de **4 emplois au Cateau**.

Proposant des produits du terroir, il a manifesté la volonté de rencontrer nos fidèles marchands de pro-

duits fermiers du Marché Couvert, afin d'établir une discussion pour s'approvisionner chez eux en produits locaux, en plus de ses spécialités régionales. Cet accord permettrait aux marchands non-sédentaires de réaliser des **ventes toute la semaine**, plutôt que limitées au vendredi matin et dimanche matin, jours d'ouverture du Marché Couvert.

Le boucher chevalin, équipé d'un camion réfrigéré acquis avec une aide financière de la CA2C, pourrait continuer ses ventes sur le parking du Marché Couvert ou autre emplacement, comme il le fait déjà dans d'autres communes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la vente du bâtiment. Fonctionnant par bail trimestriel, l'activité du **Marché Couvert cesserait le 31 Mars 2022**.

**Vote : 3 Contre, 2 Abstentions, 24 Pour**

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

► Le ROB - Rapport d'Orientation Budgétaire - est présenté à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le ROB établit une rétrospective des trois précédents exercices budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes. Il a pour but d'informer le Conseil Municipal de la situation économique, juridique et financière de la commune. Il permet d'annoncer les grands axes d'investissements choisis par la municipalité et de connaître les projets envisagés par l'équipe municipale durant l'exercice à venir. C'est une procédure obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Ce rapport donne lieu à un débat lors du Conseil Municipal.

**Au Cateau, l'exécution budgétaire de l'exercice 2021 fait apparaître les résultats provisoires suivants et les perspectives 2022 :**

*Ces résultats devront être consolidés par le comptable public et seront soumis à sa validation, avant d'être confirmés lors du vote du compte administratif 2022.*

*Les estimations concernant la forte hausse des coûts énergétiques ont été établies avant le conflit en Ukraine, qui laisse désormais présager non plus une flambée, mais une véritable explosion sur nos factures d'énergies en France.*

► **Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2021 se sont centrées sur :**

- Opérations d'équipement (travaux, frais d'études...) : 1 967 145 €
- Dépenses financières : 757 699,83 €
- Restes à réaliser : 1 008 128 €
- Travaux 11 rue du Bois Monplaisir : 53 247 €
- Études de sol École Curie : 40 000 €
- Études carrefour face à Hostellerie : 36 120 €

**Total des dépenses 3 863 584,76 €.**

**Restes à réaliser en dépense pour 2022 :**

- Acquisition du terrain Logimob : 530 000 €
  - Requalification du riot de Tupigny : 180 000 €
  - Diverses études de démolition : 120 000 €
- Total des dépenses à réaliser : 830 000 €.

► **Les principales recettes d'investissement en 2021 proviennent de :**

- Excédent de fonctionnement : 1 728 304 €
- Dotations et réserves : 700 927,83 €
- Restes à réaliser : 686 678 €
- Agence de l'eau, Subvention pour 2 cuves de récupération d'eaux pluviales : 80 452 €
- Région, Subvention riot de Tupigny : 8 990 €
- Agence de l'eau, Subvention riot de Tupigny : 100 000 €

**Total des recettes 3 642 951,80 €.**

**Restes à réaliser en recette d'investissement pour 2022 :**

- État, DSIL Travaux du riot de Tupigny : 209 000 €
- État, DSIL Sécurisation des abords de l'École Langevin : 147 000 €
- État, plan de relance riot de Tupigny : 139 000 €

Résultat d'INVESTISSEMENT reporté	- 846 876,84 € (la ville a investi dans ses projets)
Résultat de l'exercice	+ 100 817,90 € (d'excédent)
Contraction des Restes à réaliser (RAR)	- 321 450,86 €
TOTAL	- 1 067 509,80 € (à couvrir par la section de Fonctionnement)
Excédent de FONCTIONNEMENT reporté	7 262 607,87 €
Résultat de l'exercice	+ 1 822 119,09 €
TOTAL	+ 9 084 726,96 €
Disponible après couverture du déficit	8 017 217,16 €

► Au final, l'excédent disponible pour le Budget Primitif 2022 s'élève à + 8 017 217,16 € après couverture du déficit d'investissement, ainsi qu'une année covid spéciale.

### En conclusion :

La Ville du Cateau affirme et applique, une fois de plus, sa volonté de **ne pas augmenter les impôts locaux pour ses habitants.**

La Ville du Cateau compte continuer d'**investir de façon raisonnée**, c'est-à-dire à la hauteur de ses capacités financières, en protégeant toujours sa capacité d'autofinancement.

L'effort de réduction des dépenses de fonctionnement doit être amplifié jusque 2025, pour faire face à la flambée attendue des coûts énergétiques et la baisse continue des dotations de l'Etat. À cet effet, les services communaux continuent leurs réflexions pour trouver sans cesse de nouvelles pistes d'économie.

L'ensemble du Conseil Municipal a pris connaissance des éléments constitutifs du ROB. Le débat est ouvert.

Les élus municipaux considèrent que le ROB est passé en transparence lors de cette présentation. L'excédent disponible de + 8 017 217,16 € sera utilisé pour la rénovation de l'Abbatiale et l'école Curie notamment. Ces travaux s'ouvriront au mieux en Septembre 2022. Les diverses subventions reçues pour les travaux de l'Abbatiale seront étalées sur 3 ans. Les marchés sont envoyés à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui a le droit à un délai de réponse.

La CAF Brute - **Capacité d'Auto Financement** - est la **contraction** entre les recettes réelles de fonctionnement, et les dépenses réelles de fonctionnement.

On obtient alors le nombre d'années qui permet un **désendettement total** d'une ville, qui doit être compris entre **11 et 13 ans** pour une commune de plus de 10 000 habitants.

**Au Cateau, avec plus de 7 300 habitants, la CAF Brute est de 3,6 ans grâce à une gestion maîtrisée. (Pour mémoire, 4,6 ans en 2019).**

## **MAINTIEN OU NON DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT**

En prévision de la flambée annoncée des tarifs d'électricité, la CA2C - Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis qui a en charge la gestion de l'éclairage public dans ses 46 communes - envisage plusieurs pistes adaptées à chaque commune pour réduire la facture. Même en maîtrisant ses dépenses, la CA2C envisage **une hausse prévisionnelle de 393 145 €.**

Afin de limiter ces frais, la CA2C applique le principe de droit

commun : si certaines communes veulent conserver l'éclairage toute la nuit, alors elles paieront chacune leur part (5 communes concernées sur les 46 de la CA2C).

En 2017, la ville avait déjà procédé à l'arrêt de l'éclairage public de nuit. Les rapports de Gendarmerie ne mentionnent pas de surplus de délinquance ou d'accident de la route. De plus, nos caméras de vidéoprotection infrarouges permettent une visibilité nette dans le noir.

Le Conseil Municipal se prononce sur la fermeture de l'éclairage public la nuit, **de 23 heures à 4 heures du matin, sauf les vendredis et samedis soirs, à partir du 1<sup>er</sup> Avril 2022.** L'horaire est choisi, tout comme la ville de Caudry, afin de faciliter les travailleurs se rendant très tôt le matin sur les Zones d'Activités Économiques ou les Pôles de Santé.

**Vote : 5 Contre, 24 Pour**

## **AGRANDISSEMENT DU MARCHÉ AUX BESTIAUX**

Après la fermeture des abattoirs de Valenciennes et du Marché aux Bestiaux d'Arras, la structure du Cateau devient la seule à accueillir les éleveurs et acheteurs des Hauts-de-France, jusqu'aux Ardennes. La ville du Cateau envisage donc de marquer son soutien à l'association qui encadre ces éleveurs, - *ceux qui nourrissent tout un pays pour un revenu mensuel parfois ne dépassant pas 500 €*, en agrandissant et modernisant le Marché aux Bestiaux pour un montant de 415 000 € avec le soutien actif de la Région des Hauts-de-France.

Ainsi, une **station de lavage pour nettoyer les camions** qui transportent les bestiaux sera créée. L'eau de lavage sera récoltée par des cuves de récupération des eaux pluviales.

De plus, afin de construire un nouveau bâtiment

couvert, le Conseil Municipal a demandé en Décembre 2021, une aide financière au Département. D'un montant final estimé à 628 978 €, la création de cette **halle couverte** serait financée à hauteur de 251 590 € de la part du Département. Il resterait à la ville la somme de 377 386 €.

Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de commencer la construction, avant d'avoir reçu la subvention départementale.

Cette nouvelle halle couverte pourrait accueillir divers événements, comme des expositions sur la Nature, la chasse, la pêche, en partenariat avec la Maison Familiale Rurale ou même devenir le temps des fêtes de fin d'année, un espace de regroupement et d'animations.

**Vote : Unanimité**

## VENTE DES ANCIENS « BAINS DOUCHES »

Situé au 40 bis rue de la République, l'ancien bâtiment dit des « **Bains Douches** » est inutilisé depuis plus de dix ans.

Le 8 Février 2022, un courrier de M. DOUSTKAM propose à la ville de le racheter pour un montant de 40 800 € maximum.

André DOUSTKAM tient actuellement le Cabinet d'orthodontie du 18 rue du Maréchal

Mortier. Après des travaux de rénovation, estimés à 250 000 €, il envisage de déplacer son cabinet rue de la République, pour le nommer « **Les Bains Bouches** » en mémoire du lieu, et intégrer un de ses collègues venant de Paris pour prodiguer des soins au Cateau.

Le Conseil municipal accepte de céder ce bâtiment pour un montant

de 40 800 €.

(M. DAVOINE ne prend pas part au vote).

**Vote : Unanimité**

## CONTRIBUTION À LA DECI

La ville du Cateau a adhéré au SIDEN SIAN pour la compétence « **Défense Extérieure Contre l'Incendie** ». La DECI se définit comme l'ensemble des aménagements fixes, publics ou privés, susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie.

Le montant de notre contribution s'élève à 35 455 € TTC. Le SIDEN SIAN, comité syndical, a

mis en place la fiscalisation de notre contribution. Ainsi, cette somme de 35 455 € serait prélevée sur les impôts des habitants.

Toutefois, la ville du Cateau a la possibilité de **refuser cette fiscalisation**. La commune souhaite financer cette contribution en la prenant sur son budget général.

**Vote : Unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES :

### ► Soutien à l'Ukraine

Mme Sylvie CLERC, pilote du projet, prend la parole.

La ville du Cateau a un passé historique avec le peuple ukrainien. Pour affirmer notre soutien, l'Hôtel de Ville s'est paré des couleurs de l'Ukraine avec un panneau de soutien.

Nous avons reçu des demandes spontanées de citoyens désirant s'investir autour d'actions solidaires. Nous en avons retenu 3 :

- un appel aux dons dès le Lundi 7 Mars 2022 en Mairie, **une urne recueil des chèques** adressés à l'ordre de l'association fiable AMC France-Ukraine.

- la création d'**une liste de volontaires acceptant d'accueillir chez eux, à titre gracieux, des réfugiés ukrainiens (adultes uniquement, ou adultes avec enfants...)**.

- beaucoup de convois humanitaires partent, beaucoup de listes de fournitures changent rapidement. Nous avons décidé de ne pas effectuer une collecte au tout-venant. Nous condenserons sur une seule journée, et une seule liste cadrée par l'association des Maires du Nord. La collecte acceptera des produits d'hygiène, des produits de soins, des objets de dépannage de survie (sacs de couchage...). Notre **collecte au Cateau se déroulera le Samedi 19 Mars 2022 au Théâtre municipal.**

Le 19 Mars symbolisant le jour du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie. Puisse l'histoire se répéter et faire cesser ce conflit en Ukraine également. Il appartiendra à l'association de la Protection Civile de transférer les produits reçus pour les acheminer jusqu'en Ukraine.

À la fin de la séance du Conseil Municipal, un don financier à titre exceptionnel a été acté pour l'association AMC France-Ukraine, par l'intermédiaire de Mme Maroussia DENYSSENKO.

L'ensemble du **Conseil Municipal s'est accordé pour offrir 3 000 € à l'association AMC France - Ukraine.**

### ► Dates des prochaines élections

Les élections présidentielles auront lieu **Dimanche 10 Avril** et **Dimanche 24 Avril** 2022.

Ensuite, les élections législatives se tiendront **Dimanche 12 Juin** et **Dimanche 19 Juin** 2022.